# **DEC120603INSU**

Décision portant nomination de M. Eric VILLENAVE en qualité de chargé de mission.

## LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) :

 ${
m Vu}$  le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

**Vu** le décret nº 2003-1079 du 10 novembre 2003 relatif aux conditions d'indemnisation des chargés de mission du CNRS ;

 $\mbox{Vu l'arrêt\'e}$  du 10 novembre 2003 fixant le montant de l'indemnit\'e des chargés de mission au CNRS ;

Vu la décision n°10001DAJ du 21 janvier 2010 portant création et organisation des instituts et fixant la liste des sections et des commissions interdisciplinaires concernées par leurs activités ;

### **DECIDE:**

#### Article 1er

M. Eric VILLENAVE, professeur universitaire de l'Université Bordeaux I, est nommé chargé de mission auprès du président pour l'Institut National des Sciences de l'Univers, du 01/01/2012 au 31/12/2012. Sa mission a pour objet le suivi des activités en chimie atmosphérique, notamment le suivi du développement des projets du domaine « Océan Atmosphère » (essentiellement le programme CHARMEX du chantier MISTRALS, le programme national Les Enveloppes Fluides de l'Environnement, les réseaux d'observations et les équipements nationaux.

Pour l'exercice de cette mission, M. Eric VILLENAVE demeure affecté à l'UMS 2567, Observatoire Aquitain des Sciences de l'Univers, sise 2 rue de l'Observatoire à Floirac.

### Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Paris, le 25 Jou 122

Le Président